Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins

vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des

Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 43 (1935)

Heft: 7

Vereinsnachrichten: Schweizerischer Samariterbund = Alliance suisse des Samaritains

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

défense, de coordination, en un mot de salut public.

A cela nous n'avons garde d'oublier la formation des détachements de samaritains que seront appelés à intervenir en cas d'épidémies, de catastrophes et de mobilisations. — Nous ne pourrons donc nous lasser de dire que toute notre activité samaritaine, que nous l'envisagions sous forme de cours, exercices, répétitions, doit être une sérieuse éducation de secourisme, intelligente, prudente, n'excluant ni courage, ni initiative.

... Se pencher sur un blessé, donner à boire à un malade, secourir un gazé en sachant se protéger soi-même, cela rentre bien dans l'activité samaritaine, mais d'autres buts réclament de plus en plus notre collaboration: L'œuvre d'assistance en soins du corps auprès des incurables, des vieillards hommes et femmes, des mères de familles dans la détresse ou chargées d'enfants; apporter son aide bénévole lors d'épidémies pour remplacer le personnel des hôpitaux et des infirmeries tombé malade; seconder la sœur ou l'infirmière-visiteuse surchargée de travail en hiver, et tant d'autres activités tout aussi intéressantes, voilà du travail pratique.

La patrie, plus que jamais, a besoin que chacun de ses enfants lui apporte le meilleur de son cœur, le plus fort de son amour, qu'il mette à son service ses bras, son intelligence, sa foi.

Nous samaritains et samaritaines, nous voulons être de vrais patriotes, unis à tous nos concitoyens défenseurs de l'ordre dans la liberté, inspirés du vrai patriotisme que nous ont légué nos aieux. Notre ardent désir est de voir notre chère suisse toujours plus grande, toujours plus forte.»

Après cette belle introduction la séance s'est déroulée avec dignité, parfois d'une façon fort animée, par exemple lorsque les délégués de la section zougoise ont insisté en plusieurs langues et avec les plus vives exclamations pour que ce soit Zoug qui reçoive l'assemblée en 1936. — Une fois les opérations statutaires terminées, la fin de la séance a été consacrée au travail très intéressant présenté par M. le colonel Sutter, médecin en chef de la Croix-Rouge, qui a montré comment seraient répartis — en cas de mobilisation de guerre — les quelque dix mille samaritains et samaritaines dont l'armée aura besoin en cas de danger.

En 1936, l'assemblée générale aura lieu à Zoug. Nous souhaitons qu'elle soit aussi belle que celle de Montreux qui s'est terminée dans les vastes salles du Montreux-Palace.

Schweizerischer Samariterbund - Alliance suisse des Samaritains. Mitteilungen des Verbandssekretariates — Communications du Secrétariat général.

Auszug aus den Verhandlungen des Zentralvorstandes.

Sitzung vom 15. Juni 1935.

a) *Mutationen*. In der Zeit vom 25. März bis 15. Juni sind folgende neue Sektionen in den Schweiz. Samariterbund aufgenommen worden: Seelisberg (Uri), Thusis und Umgebung (Graubünden), Bremgarten (Aargau), Filisur (Graubünden), Eisenbahner-Samariter-Sektionen Zürich und Basel, Amsteg (Uri), Münchenstein-Neue Welt (Baselland), Opfikon - Glattbrugg (Zürich),

Lenk i. S. (Bern), Unteriberg (Schwyz) und Dürrenäsch (Aargau).

Ferner als Passivmitglied im Sinne von § 9, Abs. 2, der Zentralstatuten: Samariter-Hilfslehrer-Verband Graubünden.

Die Sektionen Balgach und Basadingen haben sich aufgelöst.

- b) Neues Regulativ für Samariterkurse. Einige Ergänzungen werden noch angebracht, namentlich betreffend die Reiseentschädigungen für das Hilfslehrpersonal. Das neue Regulativ wird anfangs Herbst erhältlich sein, und zwar vorerst nur in deutscher Sprache.
- c) Neue Normalstatuten für Samaritervereine. Da der Vorrat erschöpft ist, werden diese Musterstatuten für Samaritervereine gründlich revidiert. Der Neudruck wird nächstens erfolgen. In neuer Auflage werden wir diese Normalstatuten zum bisherigen Preis von 10 Rappen das Stück unsern Sektionen abgeben können.
- d) Verzeichnis der Ausrüstung der Samariterposten. Dieses Verzeichnis, das als Wegleitung für die Ausrüstung der Samariterposten dient, ist einer eingehenden Revision unterzogen worden und wird neu gedruckt werden. Wir werden es unsern Sektionen bei nächster Gelegenheit zustellen.

Extrait des délibérations du Comité central.

Séance du 15 juin 1935.

a) Mutations. Pendant la période du 25 mars au 15 juin les sections suivantes sont entrées dans le giron de l'Alliance: Seelisberg (Uri), Thusis et environs (Grisons), Bremgarten (Argovie), Filisur (Grisons), Personnel des CFF., sections de Zurich et Bâle, Amsteg (Uri), Münchenstein-Neue Welt (Bâle-campagne),

Opfikon - Glattbrugg (Zurich), Lenk (Berne), Unteriberg (Schwyz), Dürrenäsch (Argovie), plus l'Association des moniteurs du canton des Grisons, reçue comme membre passif, selon l'art. 9, al. 2, de nos statuts.

Les sections de Balgach et de Basadingen se sont dissoutes.

- b) Nouveau règlement pour les cours de samaritains. Quelques précisions sont encore ajoutées, surtout en ce qui concerne les frais de déplacement des moniteurs. Le nouveau règlement sera publié en langue allemande au début de l'automne prochain. Une édition française ne paraîtra que plus tard. Jusqu'à ce moment-là le règlement actuel restera en vigueur. Du reste les changements apportés ne sont pas d'une importance capitale.
- c) Nouveaux statuts-type pour sections. La provision en langue allemande étant épuisée, ces statuts sont revisés à fond. Pour l'édition française cette revision ne pourra avoir lieu qu'au moment où le stock arrivera à être liquidé, ce qui durera encore un certain temps.
- d) Liste d'inventaire pour les postes de samaritains. Cette liste qui pourra être utile à nos sections pour l'aménagement de leurs postes de secours, est revisée et sera prochainement imprimée. Nous l'enverrons à nos sections à la prochaine occasion.

Cours de moniteurs-samaritains à Vevey.

Du 12 au 20 octobre 1935 un cours de moniteurs-samaritains aura lieu à Vevey pour des candidats-moniteurs de langue française. Toutes communications ultérieures seront adressées par circulaire directement aux intéressés.

Les sociétés de samaritains qui ont besoin de moniteurs voudront bien annoncer leurs participants au secrétariat avant le 25 septembre. Seuls les candidats possédant les connaissances nécessaires et les talents pédagogiques indispensables doivent être annoncés. En règle général, une section n'aura droit qu'à une seule place dans le cours. Les candidats doivent répéter préalablement les connaissances déjà acquises et subiront un examen d'entrée, C'est du résultat de cet examen que dépendra leur admission au cours de moniteurs. Le cours aura lieu d'après les prescriptions sur

les cours de moniteurs, règlements qui sont en possession de tous les comités.

A la demande d'inscription doit être jointe une déclaration signée par le candidat, par laquelle celui-ci s'engage à fonctionner trois ans au moins comme moniteur, ainsi que la finance de frs. 10.— pour chaque participant, à verser à notre compte de chèques postaux Vb 169 (Secrétariat général de l'Alliance suisse des Samaritains, Olten).

Des inscriptions en retard ne pourront être prises en considération.

Freiwillige Beiträge für die Hilfskasse.

XXXIII.

Vom 21. Mai bis 21. Juni 1935 sind uns folgende Beiträge zugegangen, wofür wir den Spendern herzlich danken:

Contributions volontaires en faveu de la Caisse de secours.

XXXIII.

Du 21 mai au 21 juin 1935 les contributions suivantes nous sont parvenues, dont nous remercions sincèrement les donateurs:

W. H. in St. G., zur Erinnerung an die Uebergabe der Henri Dunant-Medaille	Fr.	100.—
Ungenannt (Verzicht auf diverse Reisespesen)	»	50.—
Ungenannt	»	20
Section de Chernex et env. (en souvenir de la Journée Romande à Chernex)	»	20.—
18. Kant. Zürcher Landsgemeinde in Affoltern a. A. (nachträgliche Ergänzung)	»	12.50
R. B. in Z. (Verzicht auf Reisespesen)))	5.50
M. St. in St. G. (Verzicht auf Reisespesen)))	4.60
O. H. in Z. (Prozente auf Faktura)	»	2.90
J. H. in W. (Verzicht auf Reisespesen)))	2.—
M. St. in St. G. (Verzicht auf Reisespesen)))	1.60
E. J. in T. (Verzicht auf Reisespesen)))	1.—

Wir empfehlen die Hilfskasse dem weitern Wohlwollen unserer Samariterfreunde und erbitten uns weitere Zuwendungen auf unser Postcheckkonto V b 169, Olten. Nous recommandons la Caisse de secours à la bienveillance de nos amis samaritains et prions de verser les contributions qui vont suivre à notre compte de chèques postaux Vb 169, Olten.

Werbet Abonnenten für das "Rote Kreuz"!